

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

**Délibération n°BC10032601 – VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026
- AMENAGEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an », Monsieur Lionel GAZEAU présente les subventions relatives au Pôle Aménagement proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Club Entreprises du Pays de Pouzauges	5 000,00 €	5 000,00 €
Initiative Vendée Bocage	18 806,00 €	18 806,00 €
Total Commission Aménagement	23 806,00 €	23 806,00 €

Il est en outre proposé de renouveler l'adhésion au CAUE de la Vendée (300 euros).

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2026.
- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au CAUE de la Vendée (300 euros)
- AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions d'application correspondantes

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

**Délibération n°BC10032602 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026
- TRANSITIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Michel GABORIT présente les subventions relatives au Pôle Transitions, étudiées en Commission, et proposées au vote :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032602-DE

CCPP SLO

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Cyclisme Région Pouzauges	3 600,00 €	3 600,00 €
Association des Sentiers du Pays de Pouzauges	1 040,00 €	1 040,00 €
Total Commission Transitions	4 640,00 €	4 640,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032603 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026
- CULTURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Mélanie MULOWSKY, Vice-Présidente en charge de la Culture, présente les subventions relatives au Pôle Accès à la Culture, étudiées en Commission, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Arts Metiss (subvention de fonctionnement)	2 200 €	2 200 €
Arts Metiss (festival des Solidarités)	1 250 €	1 250 €
Les Joyeux Vendéens	2 000 €	2 000 €
The N'Joy (Festival)	4 550 €	4 550 €
Village du Ciel	3 348 €	3 348 €
Patrimoine et savoirs du Bocage	2 200 €	2 200 €
L'œuf au Riz	420 €	420 €
Ecole de Musique de Pouzauges	434 €	434 €
Les Pépites du Bocage	2 600 €	2 600 €
Solenne et le goût de l'autre	600 €	600 €
Vent des Cirques	200 €	200 €
La Caldarane	200 €	200 €
Total Commission Culture	20 002 €	20 002 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
 Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
 Bérangère SOULARD


 Bérangère Soulard
 Présidente de la CC Pays de Pouzauges
 1 avr. 2026

Le secrétaire de séance
 Lionel GAZEAU



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032604 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026
- SOLIDARITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Céline REVEAU et Monsieur Jean-Louis ROY, Vice-Présidents en charges du Pôle Solidarités présentent les subventions relatives au Pôle Solidarités, étudiées en Commission, et

proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Alcool Accompagnement Prévention	200 €	200 €
AMI Pays de Pouzauges	5 000 €	5 000 €
Association des Sentiers du Pays de Pouzauges (Bol d'air)	960 €	960 €
Banque Alimentaire	1 994 €	1 994 €
Déplacement solidaire	1 000 €	1 000 €
Esmeralda	1 980 €	1 980 €
Fair et Co	1 000 €	1 000 €
Maison Départementale des Adolescents	13 056 €	13 056 €
Novaliss	1 000 €	1 000 €
Outil en Main du Pays de Pouzauges	4 500 €	4 500 €
Prévention routière	500 €	500 €
Protection civile - antenne de Pouzauges	3 000 €	3 000 €
Solidarités Femmes Vendée	4 440 €	4 440 €
Solidarités Paysans	500 €	500 €
Total Commission Solidarités	39 130 €	39 130 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
 Présidente de la CC Pays de
 Pouzauges
 1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032605 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026
- SPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente présente les subventions Sports, étudiées en groupe de travail, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Pouzauges Bocage Football Club (Mondial Minimes)	8 000 €	8 000 €
PAC Tennis de table	1 536 €	1 536 €
Pouzauges Twirling Bocage (organisation du championnat départemental)	-	1 000 €
ABV Pouzauges	412 €	412 €
Cyclisme Région Pouzauges (demande M. DOS SANTOS)	416 €	416 €
M. BULTEAU (demande individuelle)	700 €	700 €
Total Sports	12 064 €	12 064 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
 Présidente de la CC Pays de
 Pouzauges
 1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 12

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032606 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2026
- DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° C03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente présente les autres subventions proposées au vote :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032606-DE

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
CAREA (Fête du Chocolat)	5 000,00 €
Comité de jumelage Pouzauges-Puertollano	4 459,00 €
Amicale des Agents Territoriaux de la C.C. Pays de Pouzauges	800,00 €
Club Français du Beagle, Beagle-Harrier et Harrier	1 000,00 €
Total Commission Transitions	11 259,00 €

Madame Céline REVEAU et Madame Michelle DEVANNE se retirent de la séance et ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 13
Votants : 14
Quorum : 9

Date de convocation : 04 mars 2026

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

**Délibération n°BC10032607 - VOTE DE SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSISTANTES
MATERNELLES POUR 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC03032617 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2026,

Vu la délibération n° CC09042413 du Conseil de Communauté du 09 avril 2024 fixant le règlement d'attribution des subventions versées aux assistantes maternelles,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032607-DE

CCPP 2026 SLO

Madame la Présidente propose d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre des aides versées pour l'installation des assistantes maternelles :

- : 800 euros

- : 800 euros

- : 800 euros

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026



Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032608 - SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION DES SENTIERS DU PAYS DE POUZAUGES (ASPP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur Michel Gaborit, Vice-Président en charge du Pôle Transitions expose que L'association des Sentiers du Pays de Pouzauges (ASPP) a pour vocation l'harmonisation et le suivi des sentiers pédestres du pays de Pouzauges.

Ses objectifs sont :

- De fédérer les différentes associations de randonnée pédestre du Pays de Pouzauges
- D'assurer la cohérence et la coordination de l'ensemble des sentiers pédestres
- D'intervenir en tant qu'expert pour la modification, le balisage, la labellisation et la création de tout nouveau circuit pédestre. Et demander la réglementation aux

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032608-DE

communes pour les autres utilisateurs des sentiers.

- De proposer manifestations et animations autour des sentiers pédestres (randonnées...) et des activités pour personnes à mobilité réduite. »

Or pour des raisons de manque de bénévoles et d'un investissement trop important par rapport aux recettes obtenues, l'association a décidé de ne plus organiser l'animation rando de septembre seule ressource financière.

L'association sollicite donc la Communauté de Communes pour une subvention de 1040€ pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2026	
Frais divers (secrétariat, banque, déplacements, convivialités, réunions)	245
Assurance	130
Formation / Animation : balisage, matériel de maintenance et déplacements sur la Communauté de communes de communes	260
Autres formations des animateurs des associations Sécurité - Gestion de Groupe et Conduite des randos	320
Cotisations Adhésions / Cotisations (FFR et OT)	85
TOTAL	1040 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VOTE la subvention d'un montant de 1 040 € pour l'année 2026.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032609 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Vu la délibération n°CC27052515 du Conseil communautaire du 27 mai 2025, approuvant la

revalorisation des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs, à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com
			3 966,70 €	1 000,00 €
			1 000,00 €	500,00 €
			3 506,46 €	4 000,00 €
			0 358,00 €	4 000,00 €
			3 758,80 €	4 000,00 €
			5 400,00 €	500,00 €
			77 989,96 €	14 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs figurant dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
 Présidente de la CC Pays de
 Pouzauges
 1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032610 - PACTE TERRITORIAL - AIDE AUX PARTICULIERS - VERSEMENT DES SUBVENTIONS HABITAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC25022520 du Conseil communautaire du 25 février 2025, approuvant l'engagement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial, dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat.

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032610-DE

CCPP S²LOW

le Pacte Territorial remplace les programmes précédents OPAH et PTRE. Il prend la forme d'une convention définissant les orientations, les actions et les moyens en ingénierie pour assurer le portage du service via les Espaces Conseil France Rénov'.

Dans ce cadre du Pacte Territorial plusieurs dossiers sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide du Pacte Territorial pour un montant total de 10 700 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

**Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026**



Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032611 - VALIDATION DU PROJET EXPERIMENTAL DE VOIE VERTE PARTAGEE
LA MEILLERAIE-TILLAY - POUZAUGES - SOLLICITATION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE «
VELO DU QUOTIDIEN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Michel Gaborit, Vice-Président en charge du Pôle Transitions expose que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a engagé un projet expérimental de voie verte sur le tronçon entre La Meilleraie-Tillay et Pouzauges, dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements doux et de promotion du vélo pour les trajets du quotidien.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032611-DE

Afin de poursuivre ce projet et de permettre la sollicitation d'un financement auprès du Département de la Vendée, dans le cadre du programme « Vélo du quotidien », il est nécessaire que le Bureau communautaire valide officiellement le projet et autorise la Présidente à effectuer les démarches nécessaires.

Le coût estimé de la signalétique de l'expérimentation de la voie verte est estimé à 14 000€ et le montant de la subvention allouée par le Département est de 40% soit 5 600€.

Cette validation permettra d'assurer la continuité du projet et de sécuriser le financement nécessaire à sa réalisation et à son expérimentation.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le projet expérimental de voie verte entre La Meilleraie-Tillay et Pouzauges.
- AUTORISE la Présidente à transmettre la présente délibération au Département de la Vendée et à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « Vélo du quotidien » tel que présenté ci-dessus

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032612 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PETITE FOURNIERE
- CONVENTION TRAVAUX SYDEV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023VEE03BU09 du Conseil Syndical de Vendée Eau du 16 mars 2023 ;

Vu la délibération n°CC17122418 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 approuvant l'Avant-Projet Sommaire ;

Vu l'arrêté favorable n° PA 085 182 25 00002 en date du 06 août 2025 ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260310-BC10032612-DE

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-Président en charge du Pôle aménagement du territoire expose que la Communauté de communes mène une opération sur le site de la Petite Fournière à Pouzauges, en vue d'accueillir une nouvelle Gendarmerie et une nouvelle caserne SDIS.

En matière de travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique, le programme prévoit :

- L'enfouissement des réseaux existants
- La reprise de branchements existants en souterrain
- La fourniture et pose de coffrets

Après étude par le SYDEV au regard des besoins identifiées, la part de la participation de la Communauté de communes sur les travaux précités s'élève à 54 214,00 €.

Afin de préciser les obligations respectives Du SYDEV et de la Communauté de communes concernant les travaux découlant du projet d'aménagement du secteur de la Petite Fournière, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention entre SYDEV et la Communauté de communes.

Le plan et le projet de convention sont annexés à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de travaux tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

**Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
1 avr. 2026**

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 04 mars 2026

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT donne pouvoir à Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint.

Secrétaire de séance : Lionel GAZEAU.

Délibération n°BC10032613 - POSTE SAISONNIER - MANOIR DES SCIENCES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 2°,

Vu l'attribution 3.1 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 (besoin occasionnel ou saisonnier) dans la limite des crédits inscrits au budget »

Madame la Présidente expose que le Manoir de Réaumur accueille généralement deux contrats « saisonniers » sur la période estivale.

La personne recrutée pour assurer l'accueil physique et téléphonique du public, tenir la caisse, tenir

la boutique/café, la médiation auprès du public individuel et ponctuellement auprès du public groupe.

Il est proposé l'ouverture deux postes de non-titulaire dont le volume horaire et la période figurent dans le tableau ci-dessous :

POLE	POSTE à OUVRIR	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Manoir de Réaumur	Adjoint territorial du Patrimoine	Contrat de recrutement suite à un accroissement saisonnier d'activité - Article L.332-2 2°	35h/s	1	Du 15 juin au 31 août 2026
Manoir de Réaumur	Adjoint territorial du Patrimoine	Contrat de recrutement suite à un accroissement saisonnier d'activité - Article L.332-2 2°	35h/s	1	Du 1er juillet au 20 septembre 2026

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, SE PRONONCE sur l'ouverture de deux postes saisonniers pour le Manoir des Sciences à Réaumur dans les conditions (quotité de travail et durée du contrat) exposés ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
 Présidente de la CC Pays de
 Pouzauges
 1 avr. 2026

Le secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification